

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Approbation de la convention générale de gestion urbaine de proximité 2016-2019 des cinq quartiers politique de la ville de Martigues

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la convention générale de gestion urbaine de proximité 2016-2019 des cinq quartiers « politique de la ville » de Martigues : Mas de Pouane, Notre Dame des Marins, Canto Perdrix, Boudème, Paradis Saint-Roch, dont le projet est joint en annexe au rapport, et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer.

Ce rapport est sans incidence financière.

A l'unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée